

## Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

### Priorités

1. L'école doit développer chez l'élève le respect envers toute personne.
2. L'école doit être un milieu sécuritaire, non violent et favorisant la résolution pacifique des conflits.
3. L'école doit apprendre à l'élève à exprimer ses opinions en respectant celles des autres.

### Objectifs et moyens

- 1- Diminuer le taux de violence verbale.
  - Système de « tolérances zéro »
  - Ateliers de sensibilisation en classe (résultats du SEVI)
  - Maintien du nombre augmenté de surveillants à l'extérieur
  - Ateliers sur le civisme
- 2- Augmenter le taux de confiance des élèves par rapport aux interventions des adultes faites lors de gestes de violence et d'intimidation.
  - Intervention 100%
  - Surveillance active et bienveillante
  - Bilan de la direction lors des rassemblements et dans les communiqués aux parents
  - Diffusion et application du nouveau code de vie éducatif
  - Engagement clair du personnel contre la violence et l'intimidation
- 3- Augmenter le taux d'empathie chez les élèves.
  - Ateliers d'habiletés sociales (cuisine, parrainage sportif, etc.)
  - Ateliers de sensibilisation à l'intimidation au 2ème et 3ème cycle
  - Système de "bons coups" avec annonce de la progression
  - Clips "#intimidation-parents" de la SPVM
  - Journal étudiant



# Code de vie

## Introduction

Notre code de vie est un facilitateur du bien vivre ensemble afin de nous permettre de passer du JE au NOUS. Il est un référentiel éducatif pour veiller au maintien d'un milieu sain et sécuritaire. Le personnel de l'école s'engage à intervenir en tout temps, avec vigilance et bienveillance, pour s'assurer que l'école *Sainte-Geneviève Sud* soit un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages.

## Les valeurs de l'école

Suite à une démarche de consultation, les élèves, l'équipe-école et les parents s'entendent sur les valeurs suivantes :

- **Respect** : sentiment qui porte à traiter quelqu'un avec égard, estime et considération.
- **Persévérance** : croire en ses forces et s'engager dans l'atteinte de nos buts.
- **Bien-être** : état agréable résultant de la satisfaction des besoins.
- **Coopération** : travailler ensemble dans le but d'atteindre des intérêts communs.

## Lien avec le projet éducatif et le plan de réussite

Le code de vie servira à développer les compétences sociales et à devenir un citoyen responsable. Il est en accord avec les valeurs du projet éducatif de l'école et du plan de réussite qui valorise les orientations suivantes :

- Je suis autonome et responsable.
- Je suis respectueux.
- Je suis impliqué et accompagné dans mes apprentissages.

## Application du code de vie

Le code de vie s'applique dans toutes les activités et les lieux de l'école (salles de classes, locaux du service de garde, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.) ainsi que dans le transport scolaire et lors des activités parascolaires. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

## Prise de position

À l'école Sainte-Geneviève Sud, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. L'école s'est dotée d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence que vous pouvez retrouver sur notre site Internet.

## Définitions de la violence et de l'intimidation

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

### INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »  
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

### VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »  
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)